

MAIRIE DE CHANAT-LA-MOUTEYRE
Puy-de-Dôme

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2014

Le 17 décembre 2014, le Conseil municipal de la commune de Chanat-la-Mouteyre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Maurice HEINRICH, Maire.

Membres du Conseil Municipal : Jean-Maurice HEINRICH, Pierre BOS, Eric GATINEAU, Martine BONNEFOY, Bernard VELLETT, Sandrine BERBEZY, Odile COCHETEL, Sylvie COURTOIS, Catherine DEAT-BLEUZE, Chantal FOURNIER, Pierre HEBRARD, Michel MATTE, Catherine MICHOUX, Bernard PESEZ, Jean-Yves TOURATIER

Absents excusés : Sylvie COURTOIS, Michel MATTE

Procurations : Sylvie COURTOIS donne procuration à Martine BONNEFOY

Michel MATTE donne procuration à Pierre BOS

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Date de la convocation :

11 décembre 2014

Secrétaire de séance :

Catherine DEAT-BLEUZE

CONSEIL GENERAL : FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL - PROGRAMMATION 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter un fonds d'intervention communal et d'engager la procédure de passation du marché de travaux selon une procédure adaptée pour le projet de rénovation de l'école primaire communale (amélioration des performances énergétiques et phoniques).

Voté à l'unanimité.

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX : DEMANDE DE SUBVENTION 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter une dotation d'équipement des territoires ruraux pour le projet de rénovation de l'école primaire communale (amélioration des performances énergétiques et phoniques).

Voté à l'unanimité.

ACQUISITION D'UN COPIEUR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'acquérir un copieur auprès de la société UGAP, pour un coût total de 2 458.36 € HT et d'en confier sa maintenance.

Voté à l'unanimité.

BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire propose deux virements de crédits en dépenses : un virement de 3 272 € de l'article 6218/012 à l'article 6534/20 ainsi qu'un virement de 293 € de l'article 2128/21 à l'article 165/16.

Voté à l'unanimité.

LOCATION – 10 RUE DE CLERMONT : REVISION DU LOYER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter le loyer de l'appartement et du garage de 0.47 % à partir du 1^{er} janvier 2015, ceux-ci passeront respectivement à **566.11 € et 37.33 €**.

Voté à l'unanimité.

VSV : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION FORESTIERE INTERCOMMUNAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne les membres comme suit :

Membres	Nombre de délégués	Nom des délégués
Commune de Chanat-la-Mouteyre	2	- Pierre BOS - Pierre HEBRARD
Habitants de Chanat-la-Mouteyre	7	- Alain AUBERT - Jean-Michel GOY - Jean-Louis HENRY - Fabrice MARTIN - Didier SAINTEMARIE - Pierre SAINTEMARIE - Gérard TOURRETTE
Habitants de l'Etang	1	- André LAPOUGE

Voté à l'unanimité.

VSV : MISE EN PLACE DE SEJOURS MUTUALISES A L'ECHELLE COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre d'une réflexion globale sur la thématique enfance/jeunesse, les communes affiliées à la communauté de communes VOLVIC SOURCES ET VOLCANS ont souhaité initier dès 2015 une politique de mutualisation des séjours extérieurs pour l'ensemble du territoire intercommunal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la tarification suivante :

TRANCHES	1	2	3	4	5	6	7
QUOTIENTS FAMILIAUX	- de 351	351/500	501/700	701/950	951/1500	+ de 1500	Autres cas Tous QF
% de prise en charge/familles	30%*	30%*	40%*	40%	50%	60%	100%

** taux avant la déduction des bons caf, valables et dégressifs sur les trois premières tranches du QF*

DECIDE d'affecter pour l'année 2015, une enveloppe de 2 000 € aux actions mutualisées en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

DECIDE que les familles bénéficieront d'un séjour par enfant et par an.

Voté à l'unanimité.